



République française

Département du Gard

**DELIBERATION N°100/2020
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHUSCLAN
Séance du 13 octobre 2020**

Nombre de membres en exercice	13	Date de convocation : 17/11/2020
Nombre de membres présents	12	
Nombre de pouvoir de vote	01	
Nombre de membres absents	00	
Nombre de suffrages exprimés	13	
Votes Pour	13	
Votes Contre	0	
Abstention	0	

L'an deux mille vingt et le 24 novembre à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **PEYRIERE Pascal, maire.**

Présents :

BARBE Serge, VOLLE Daniel, CZARNEKI Loïc, BREYSSE Aurélie adjoints, CHARMASSON Fabien, GIRARD Sandrine, MOULINET Camille; FEUILLADE Emily, ROUQUET Julie, FILLIUNG Benjamin, BOUCHARD Michel, conseillers municipaux.

Absents représentés : **BRUNEL Patricia** procuration à FILLIUNG Benjamin

Monsieur Benjamin FILLIUNG a été nommé secrétaire.

DM8 – virement de crédits - panneaux signalisation modification sens de circulation et signalétique village

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-9,

Vu le Budget Primitif du budget communal voté par le Conseil Communal en date du 30 juin 2020,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures nécessaires pour assurer l'ordre et la sécurité dans la Commune,

Considérant que les usagers sont confrontés à de nombreux blocages de la circulation allant jusqu'à des échanges tendus entre les automobilistes,

Considérant qu'afin de pallier la situation et fluidifier la circulation, le conseil municipal en date du 22 octobre 2020 a acté la mise en place d'un sens de circulation, comprenant notamment le passage de certains axes en sens unique,

Le nouveau sens de circulations devant être opérationnel à partir de la fin du mois de novembre 2020 afin de fluidifier la circulation et faciliter l'entrée et la sortie du village. Les modifications de circulation seront matérialisées par la pose de panneaux d'obligation et d'interdiction. Certains panneaux signalétiques devront être changés ne correspondant plus aux nouvelles directions.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- Voter les virements de crédits suivants :

Désignation	Dépenses Diminution sur crédits ouverts	Dépenses Augmentation sur crédits ouverts
Investissement		
D-020 – dépenses imprévues	15 000 €	
D—2315 – installations, outillages et matériels techniques		15 000 €
Total général	15 000 €	15 000 €

Fait à Chusclan le 25/11/2020.

Le maire,


PEYRIERE Pascal.





**DELIBERATION N°101/2020
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 DE LA COMMUNE DE CHUSCLAN
 Séance du 24 novembre 2020**

Nombre de membres en exercice	13	Date de convocation : 17/11/2020
Nombre de membres présents	12	
Nombre de pouvoir de vote	01	
Nombre de membres absents	00	
Nombre de suffrages exprimés	13	
Votes Pour	13	
Votes Contre	0	
Abstention	0	

L'an deux mille vingt et le 24 novembre à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **PEYRIERE Pascal, maire.**

Présents :

BARBE Serge, VOLLE Daniel, CZARNEKI Loïc, BREYSSE Aurélie adjoints, CHARMASSON Fabien, GIRARD Sandrine, MOULINET Camille; FEUILLADE Emily, ROUQUET Julie, FILLIUNG Benjamin, BOUCHARD Michel, conseillers municipaux.

Absents représentés : **BRUNEL Patricia** procuration à FILLIUNG Benjamin

Monsieur Benjamin FILLIUNG a été nommé secrétaire.

OBJET : Remise gracieuse du loyer et des charges de madame KLEIN - professionnelle de santé du Pôle médical suite au reconfinement - crise sanitaire Covid-19,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les dispositions particulières liées à l'état d'urgence sanitaire Covid-19 instauré par la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu le bail signé entre la commune et madame KLEIN,

Considérant que madame KLEIN, professionnelle de santé non référencée RPPF ou ADEPI, a dû fermer son cabinet de sophrologie au Pôle Médical sis 580, chemin des rogations – 30200 CHUSCLAN,

Considérant qu'elle a adressé une demande de remise gracieuse sur les loyers et charges, et que l'Assemblée Délibérante est la seule compétente à pouvoir accorder à titre exceptionnel cette remise gracieuse,

Considérant l'absence totale d'activités économiques de cette professionnelle locataire durant la période de confinement et considérant qu'il est de l'intérêt général de ne pas dégrader sa situation financière en prévision de sa reprise d'activités,

Envoyé en préfecture le 25/11/2020

Reçu en préfecture le 25/11/2020

Affiché le 25/11/2020

ID : 030-213000813-20201124-101_2020-DE

Berger
Levrault

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser une remise gracieuse du loyers et des charges du mois de novembre 2020 pour un montant de **331.49 € (trois cent trente et un euros quarante-neuf centimes)** décomposés comme suit :

Loyers : 238.40 € (deux cent trente-huit euros quarante centimes)

Charges : 93.09 € (quatre-vingt-treize euros neuf centimes)

Fait à Chusclan, 25 novembre 2020.

Le Maire,

PEYRIERE Pascal





DELIBERATION N°102/2020
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHUSCLAN
Séance du 24 novembre 2020

Nombre de membres en exercice	13	Date de convocation : 17/11/2020
Nombre de membres présents	12	
Nombre de pouvoir de vote	01	
Nombre de membres absents	00	
Nombre de suffrages exprimés	13	
Votes Pour	13	
Votes Contre	0	
Abstention	0	

L'an deux mille vingt et le 24 novembre à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **PEYRIERE Pascal, maire**.

Présents :

BARBE Serge, VOLLE Daniel, CZARNEKI Loïc, BREYSSE Aurélie adjoints, CHARMASSON Fabien, GIRARD Sandrine, MOULINET Camille; FEUILLADE Emily, ROUQUET Julie, FILLIUNG Benjamin, BOUCHARD Michel, conseillers municipaux.

Absents représentés : **BRUNEL Patricia** procuration à FILLIUNG Benjamin

Monsieur Benjamin FILLIUNG a été nommé secrétaire.

OBJET : Autorisation au maire pour la signature de la convention de mise à disposition de locaux entre la CAGR et la mairie de Chusclan pour l'organisation de l'école de musique.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire indique que la présente convention a pour objet la bonne organisation et rationalisation des services, qu'elle précise les conditions et modalités de mise à disposition des trois salles situées au rez-de-chaussée de la Maison des Arts au profit de la CAGR pour les cours de l'école de musique. Le planning sera défini à chaque rentrée scolaire.

Le coût est établi sur la base des consommations de fluides, primes d'assurance du bâtiment, petit entretien et contrôles réglementaires des installations, au prorata de la surface occupée soit 70m² / 300m². Les frais de personnel pour l'entretien ménager sont fixés à 3 heures hebdomadaires. Une révision est faite à chaque date anniversaire sur la base des états comptables. Le paiement est annuel sur présentation d'un mémoire de frais détaillé.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** monsieur le Maire à la signature de la convention de mise à disposition de locaux entre la CAGR et la mairie de Chusclan pour l'organisation de l'école de musique.

Fait à Chusclan, 25 novembre 2020.

Le Maire

PEYRIERE Pascal



**DELIBERATION N°103/2020
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 DE LA COMMUNE DE CHUSCLAN
 Séance du 24 novembre 2020**

Nombre de membres en exercice	13	Date de convocation : 17/11/2020
Nombre de membres présents	12	
Nombre de pouvoir de vote	01	
Nombre de membres absents	00	
Nombre de suffrages exprimés	13	
Votes Pour	13	
Votes Contre	0	
Abstention	0	

L'an deux mille vingt et le 24 novembre à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **PEYRIERE Pascal, maire**.

Présents :

BARBE Serge, VOLLE Daniel, CZARNEKI Loïc, BREYSSE Aurélie adjoints, CHARMASSON Fabien, GIRARD Sandrine, MOULINET Camille; FEUILLADE Emily, ROUQUET Julie, FILLIUNG Benjamin, BOUCHARD Michel, conseillers municipaux.

Absents représentés : **BRUNEL Patricia** procuration à FILLIUNG Benjamin

Monsieur Benjamin FILLIUNG a été nommé secrétaire.

OBJET : Autorisation au maire au reversement du FCTVA perçu sur les travaux réalisés en 2019 au budget annexe ASSAINISSEMENT vers les comptes de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.),

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe) et le transfert obligatoire des compétences « eau potable », « assainissement » et « gestion des eaux pluviales » au 1er janvier 2020 à la communauté d'agglomération du Gard Rhodanien,

Considérant la nécessité de donner à monsieur le maire l'autorisation de reversement du FCTVA perçu sur les travaux réalisés en 2019 au budget annexe ASSAINISSEMENT vers les comptes de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

Autorise monsieur le Maire au reversement du FCTVA d'un montant de 22 466.94€ (vingt-deux mille quatre cent soixante-six euros quatre-vingt-quatorze centimes), perçu sur les travaux réalisés au budget annexe ASSAINISSEMENT en 2019, vers les comptes de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien,

Fait à Chusclan, 25 novembre 2020.

Le Maire,

PEYRIERE Pascal.